

Amis Speed Riders, bienvenue sur le site de Valfréjus!

Ce site fait l'objet d'une convention entre la station et la Fédération Française de Vol Libre représentée par le club local "Les Têtes Brûlées".

Merci de respecter l'environnement et tous les pratiquants de la montagne.

*Les moniteurs de l'école **ATAKA** sont à votre disposition pour toutes formes de renseignements et de conseils.*

Veuillez prendre connaissance du règlement ci-dessous.

Bons rides !



REGLEMENT

Le présent règlement définit les conditions de pratique du speed riding sur l'ensemble du domaine skiable (accessible par gravité depuis le sommet des remontées mécaniques).

Assurance en responsabilité civile aérienne **obligatoire.**

Le port du casque est obligatoire.

Direction des vols et autorisation de pratique :

Frank COUPAT est le directeur des vols. David EYRAUD est le directeur des vols suppléant. La direction des vols veille au respect des consignes de sécurité, au respect des engagements envers les partenaires et au respect de l'image que doit véhiculer notre sport. La direction des vols analyse l'évolution des conditions météorologiques et de nivologie et autorise ou non toute pratique du speed riding en fonction des capacités et de l'expérience de chaque pilote.

Niveau de pratique et encadrement : Les pilotes débutants (moins de 100 vols, brevet initial) doivent être encadrés par un moniteur. Entre 100 et 500 vols (niveau brevet de pilote confirmé), la pratique peut être autonome mais sous le contrôle d'un moniteur directeur des vols.

Zone de pratique :

La pratique du speed riding est tolérée uniquement sur les zones définies dans la convention (voir le plan du site de speed riding de Valfréjus).

Toute pratique (décollage, ski sous voile, atterrissage ou gonflage...) doit se faire impérativement en dehors des pistes balisées.

Survol des pistes à une hauteur minimale de 50 m : le pilote doit pouvoir à tout moment se poser hors piste.

Obstacles construits (télécabine, télésiège et ligne électrique):

En vol, distance minimum de 50 m horizontal et 50 m vertical. A ski sous voile, distance minimum de 20 m. Passage sous obstacle interdit.

Utilisation des remontées mécaniques : sac de contention obligatoire.

La voile doit être soigneusement rangée afin d'éviter tout désagrément dans la queue et pour l'embarquement dans les cabines. Seuls les élèves en stage et accompagnés d'un moniteur sont autorisés à emprunter les couloir réservés aux écoles de ski. Il est vivement conseillé de se regrouper (4 personnes minimum) pour remplir une cabine.

Règles du vol à vue (Visual Flight Rules)

Décollage interdit après l'heure légale du coucher du soleil. Visibilité minimale de 1,5 km. Rester hors des nuages.

Règles de priorité :

Priorité aux skieurs. Priorité au pilote aval. Priorité à droite. Dépassement par la droite. Le pilote dépassé a la priorité.